COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 8 novembre 2021 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.
Présents : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, BORDAS Christian , BORDELAIS Gérald , HUCHET Pierrette ,MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, REYGADE Aline, TRANQUARD Jérôme, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain
Procuration : AUDOUIN Anne à BOUTIN Jean-François
Absent-Excusé : JOCELYN Nathalie

Secrétaire de séance : Jérôme TRANQUARD a été élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 20 septembre 2021.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS
Madame le Maire expose que la Commune de Saint Emilion a pour objet de créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Aussi, il convient que la CDC modifie ses statuts afin de ne pas empêcher la commune dans la réalisation de son projet. Ce changement concerne le groupe de compétences facultatives.
Il a été enlevé les compétences sur « Protection et mise en valeur de l'environnement » et le 1er point de la « Politique d'animation culturelle communautaire ».
Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires afférentes à la mise à jour des statuts à compter du 1er novembre 2021.
DELIBERATION RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022
Madame le Maire est chargée de nommer par arrêtés deux agents recenseurs pour le recensement de la population de l'année 2022 sur la Commune de Petit-Palais et Cornemps. Mme SOLANS Sylvie et M. EISELÉ Daniel sont retenus.
Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la rémunération des agents sera calculée comme suit :
►Bulletins individuelles : 1,90 € ►Feuilles de logement : 1,00 € ►Séances de formations : 60,00 € par séance
►Frais de déplacements : 120 €
DELIBERATION AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROI DES SOLS DU PETR
Vu l'article L423-3 du Code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN, relatif à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Considérant qu'un avenant à la convention est nécessaire afin de redéfinir les modalités de travail en commun dans le cadre de mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols qui interviendra au plus tard le 1er janvier 2022 ;
Considérant que le PETR met à disposition des communes, les outils informatiques permettant l'instruction dématérialisée et notamment la création d'un guichet-unique pour les usagers et professionnels, pour le dépôt dématérialisé de leurs demandes d'urbanisme ;
Considérant que l'utilisation de ces outils nécessite l'accord de la commune sur les conditions générales d'utilisation rédigées par le PETR ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du PETR ainsi que les conditions générales relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.
DELIBERATION ADHESION MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE PAR VOIE CONVENTIONNELLE
Sur le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour une participation annuelle de 60 euros
- de confier au service retraites du CDG la délégation de gestion sur la plateforme Pep's pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5ans de l'âge légal de la retraite.
- d'autoriser Mme le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.
- d'inscrire la somme de 60 € au budget de la collectivité.
INFORMATIONS DIVERSES
● Le Centre Routier Départemental du Libournais signale que les travaux seront réalisés avant la fin d'année dans le virage du lieu-dit La Margagne sur la RD n° 121.
● Collège de Lussac
Un projet culturel concernant les élèves de 4ème aura lieu en 2022, la somme de 50 € par élève sera prévue au budget 2022.
Concernant les élèves qui ont obtenu le Brevet des Collèges, une carte cadeau d'un montant de 50 € leur sera offerte.
● Rallye de Saint Emilion autorisation de passage les 27-28 et 29 mai 2022
● AIPS : La commune adhère par le biais de la CDC à l'épicerie sociale de la CDC Castillon-Pujol, la collecte alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre 2021.
● L'abri bus est installé au Val.

● Vu la crise sanitaire, le repas des séniors est annulé cette année.
Il est décidé que les personnes de 65 ans et plus seront invités gratuitement au repas l'année prochaine.
En fin d'année, la distribution des colis aura lieu pour les personnes de 75 ans et plus.
● La salle polyvalente Gaston Courret ne sera pas louée les 31 décembre.
● Une personne en déficience intellectuelle membre de l'ESAT à Saint Seurin sur l'Isle, viendra faire une journée de découverte le 18 novembre 2021 aux espaces verts.
● L'Association Histoire Mémoire et Patrimoine est mise en sommeil.
● Le pôle Environnement de la CDC a constitué une commission de travail « Gestion des déchets verts/matière organique ».
La réflexion s'est portée sur l'achat mutualisé de deux broyeurs, une démonstration en partenariat avec le SMICVAL aura lieu sur les communes de Puisseguin et Saint Sulpice de Faleyrens le 23 novembre 2021.
● L'Etablissement Public Foncier a fait l'étude concernant les 2 logements.
Les documents de faisabilité ont été remis aux conseillers et une réunion de travail aura lieu courant décembre pour décider des travaux qui seront retenus.
● Cérémonie du 11 novembre 2021 à 10 H 45 Dépôt de gerbe au monument aux morts et allocution.

QUESTIONS DIVERSES

- Des nids de poule sont signalés Routes du Coureau et Nivelle.
L'enrobé a été commandé les agents techniques feront les réparations.

M. BOUTIN Jean-Francois propose de nommer le boulodrome Jean-Paul HUOT.
Mme le Maire va se renseigner auprès des services préfectoraux concernant les démarches à effectuer.
M. BROUDICHOUX Serge fait un compte rendu du devenir du SMICVAL.
Il signale que la collecte pour le chenil aura lieu les 12 et 13 novembre 2021 à Saint Sulpice et Cameyrac.
Il demande d'étudier pour le budget 2022, l'installation de toilettes sèches et la plateforme sur l'aire de loisirs.

Séance levée à 19 H 50